

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 22 juin 2022 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la gestion de la crise sanitaires ;
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Etaient présents :

ANDRE René	HERGAT Michel	BALCERZAK Roland
HATRI Aïcha	SCHITZ Denis	SCHIVRE Marc
WEIS Mathieu	TACCONI Pierre	JURCZAK Serge
SCHULTZ Laurent	MATHIEU Bertrand	LANGMAR Déborah
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel	LORENTZ Maurice
RENAUX Patricia	FERRERO Marc	KOWALCZYK Maryline
PARPETTE Jerry	RECH Serge	FRADELLA Cédric
VEINNANT Bernard	ROBINET David	
POUGET Clémence	BECKER Patrick	
CORAZZA Jean-Luc	HOLSENBURGER Alexandre	
HERFELD Marie-Laurence		
MEDVES Jean-François		

Procurations :

ZIEGLER Damien	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
SEGURA Olivier	a donné procuration à	TACCONI Pierre
ACKER Christine	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BAUR Denis	a donné procuration à	LANGMAR Déborah
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
SCHMIDT Matthieu, Assistant comptable
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

POINT I-7 – DELIBERATION N°2022/I-42 - AMENAGEMENT DES HORAIRES DE CERTAINES LIGNES STRUCTURANTES AFIN DE SECURISER LES TEMPS DE PARCOURS

Les élus du SMiTU s'étaient engagés auprès des conducteurs de KEOLIS Thionville Fensch à revoir les temps de parcours de certaines lignes. En effet, il apparaissait que les horaires théoriques étaient trop contraints. Il était alors difficile pour les conducteurs de les tenir, occasionnant ainsi des retards sur les horaires théoriques qui pénalisaient les usagers. D'autre part, les temps de pause des conducteurs étaient amputés voir supprimés.

Un travail a donc été réalisé par KTF sur le sujet afin d'obtenir des horaires qui collent plus à la réalité du terrain, notamment avec les problématiques de circulation en heures de pointe. Naturellement, les horaires de dessertes des établissements scolaires n'ont pas été modifiés et ont servi de trame de base.

Ces aménagements concernent les lignes structurantes suivantes :

- S01 BASSE-HAM Corail - YUTZ Aéroport P+R - THIONVILLE Linkling 3
- S02 THIONVILLE Gassion - THIONVILLE Bel Air 1
- S04 ALGRANGE Terminus - HAYANGE Centre Aquatique Féralia
- S20 NEUFCHÉF Terminal - THIONVILLE Foch Fontaine/Hélène Boucher
- S21 HAYANGE Bout des Terres - THIONVILLE Foch Fontaine/Hélène Boucher
- S22 HAYANGE Cité des Grands Bois - THIONVILLE Foch Wax
- S23 HAYANGE Cité des Grands Bois - THIONVILLE Foch Wax
-

Une proposition a également été faite pour la ligne complémentaire 60.

Le travail se poursuit pour optimiser d'autres lignes structurantes au cours de l'année à venir.

Il est demandé au Comité Syndical de valider les nouveaux horaires des lignes structurantes S01, S02, S04, S20, S21, S22 et S23 ainsi que de la ligne complémentaire 60 à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Bureau Syndical en date du 9 juin 2022 a donné un avis favorable

Le Comité des partenaires du 14 juin 2022 dans son ensemble a donné un avis favorable.

La Commission Réseau du 20 juin 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide les nouveaux horaires des lignes structurantes S01, S02, S04, S20, S21, S22 et S23 ainsi que de la ligne complémentaire 60 à compter du 1^{er} septembre 2022.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 23 juin 2022

Le Président,



Roger SCHREIBER